

Procès-verbal

Séance d'ajournement du conseil de la Ville de Macamic tenue le 23 mars 2009, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne, Daniel Paquette, Rock Morin, et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2009-03-046

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du rapport des comptes à payer :
 - Liste au montant de 97 970,17 \$;
4. Période de questions;
5. Lettre de démission de madame Nicole Bouffard;
6. Demande d'aide financière à M. François Gendron dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier;
7. Règlement d'urbanisme – Municipalité de Palmarolle;
8. Renouvellement de la marge de crédit :
 - a) Ville de Macamic;
 - b) Comité de Valorisation des biens culturels de Macamic inc.;
9. Hydro-Québec;
10. Demande d'aide financière - Société de l'Alzheimer;
11. Délégation à la Régie intermunicipale de la gestion des déchets à s'inscrire au programme sur la redistribution des redevances pour les matières résiduelles;
12. Information visites autres MRC par le maire, Daniel Rancourt versus champs d'épuration communs;
13. Questions diverses :
 - a) Délégué à la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest;
 - b) Chemin Lépine (Daniel Paquette);
 - c) Dérogation mineure – Garage Michel Genest inc.;
14. Période de questions;
15. Rapport des comités;
16. Information du directeur général;
17. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 5, 8b), 9, 12 b) et 15 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

2009-03-047

3. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

Rapport des comptes à payer :

- Liste au montant de 97 970,17 \$;

Adoptée à l'unanimité.

4. **Période de questions**

Aucune.

2009-03-048

6. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu:

QU': Une demande de subvention soit adressée au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour permettre la réalisation des travaux suivants :

| | | |
|----|---|-------------------------------------|
| 1° | Amélioration de la structure du chemin Rechargement de concassé sur le chemin Ceinture du Lac Chaînage 1 + 900 à 6 + 100 | 53 000 \$ |
| 2° | Pose d'un traitement de surface de macadam sur le chemin Ceinture du Lac Chaînage 1 + 900 à 6 + 100 | 132 300 \$ |
| | Total des travaux : | 185 300 \$ (taxes en sus) |

Adoptée à l'unanimité.

2009-03-049

7. **RÈGLEMENT D'URBANISME – MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic approuve le projet de règlement numéro 245 concernant des modifications au plan des grandes affectations du sol du secteur urbain.

Adoptée à l'unanimité.

8. **Renouvellement de la marge de crédit**

2009-03-050

a) **VILLE DE MACAMIC**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE: La Ville de Macamic procède au renouvellement de sa marge de crédit à la Caisse Desjardins de Royal-Roussillon au montant de 1 250 000 \$ au folio 6790.

QUE: Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution de la présente.

Adoptée à l'unanimité.

2009-03-051

10. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ DE L'ALZHEIMER**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QU' : Un montant de 100 \$ soit versé à la Société de l'Alzheimer pour notre appui financier à l'occasion de la marche .

Adoptée à l'unanimité.

2009-03-052

11. **PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La Ville de Macamic délègue la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon à s'inscrire au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* et à percevoir pour et au nom de la municipalité les sommes rattachées à ce programme.

QUE : La secrétaire-trésorière, Joëlle Rancourt soit autorisée à signer et à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du programme.

Adoptée à l'unanimité.

2009-03-053

12. **INSTALLATION DE CHAMPS D'ÉPURATION COMMUNS**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le conseil municipal demande à l'inspecteur municipal et en son absence aux inspecteurs adjoints d'émettre des permis concernant l'installation de champs d'épuration communs quand une demande est faite, en ce sens, lorsqu'il n'y a vraiment pas d'autres alternatives, et ce, seulement pour les propriétaires de terrains enclavés et pour ceux que les dimensions du terrain ne permettent pas l'installation d'un champ d'épuration unique à la propriété;

QUE : Ce permis sera émis seulement après présentation aux officiers de la municipalité d'un acte notarié entre les parties concernées qui stipulera les droits d'utilisation et de passage des conduites, des modalités de fonctionnement, des coûts d'entretien et autres;

QUE : Ces champs communs sont autorisés dans des situations où il y a un total de six chambres et moins.

Adoptée à l'unanimité.

13. **Questions diverses**

2009-03-054

a) **DÉLÉGUÉ À LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : La conseillère Dianne Duchesne soit déléguée pour siéger au sein du conseil d'administration de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2009-03-055

c) **DÉROGATION MINEURE – GARAGE MICHEL GENEST INC.**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication dans le journal Le Citoyen, édition du 1er mars 2009, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 54, rue Principale, Garage Michel Genest inc., propriétaire Michel Genest;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par le Garage Michel Genest inc., sur la propriété du 54, rue Principale, ville de Macamic, soit acceptée. Cette demande vise à :

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment principal avec une marge de recul avant du côté de la 5^e Avenue Est de 3,68 mètres au lieu de 6 mètres, tel que décrit au règlement 07-080 de la Ville de Macamic.
- Permettre la construction d'une enseigne avec un logo lumineux sous forme de marquise selon les critères suivants :
 - ↳ Sa construction fait saillie de 9,45 mètres au lieu de 1 mètre du bâtiment (art. 5.6 paragraphe b);
 - ↳ La partie supérieure dépasse le sommet de la façade (art. 15.4 paragraphe d);
 - ↳ La superficie de l'enseigne excède celle du mur avant du commerce;
 - ↳ Le centre de l'enseigne lumineuse de couleur rouge est à proximité d'un point de croisement de deux axes de rues dans un rayon de moins de 50 mètres;

QUE : La dérogation pour la partie concernant l'enseigne sera valide tant et aussi longtemps que l'usage de la vente d'essence sera maintenue sur sa propriété.

Adoptée à l'unanimité.

14. **Période de question**

Aucune question.

15. **Rapport des comités**

Les conseillères Dianne Duchesne, Denise Dubois, le conseiller Yvan Verville et le maire Daniel Rancourt font un rapport de leur dernière rencontre.

2009-03-056

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu de lever la séance. Il est 20 heures.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Secrétaire-trésorier

Daniel Rancourt
Maire